



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

amiante

Question écrite n° 99295

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre du logement et de l'habitat durable sur l'activité de désamiantage des toitures. L'amiante, qui représente un véritable danger pour l'homme et l'environnement, est interdit depuis 1997 et le désamiantage des constructions qui en contiennent est devenu obligatoire depuis lors afin d'améliorer la qualité de l'habitat et de lutter contre les conséquences néfastes de l'amiante sur la santé publique. Il voudrait savoir si le Gouvernement envisage de mettre en place une aide aux particuliers pour favoriser le désamiantage des constructions.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99295

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Logement et habitat durable

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 septembre 2016](#), page 8748

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)